

Le 31 août 2021

Info-Travaux
Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Nous améliorons !

AUX RÉSIDENTS DE LA RUE DU SOMMET-TRINITÉ
Entre le chemin des Hirondelles et le rang des Vingt

Madame,
Monsieur,

Suite à l'adoption du projet par le conseil municipal au programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023, la Direction du génie de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville entreprendra, à l'automne 2021, les travaux d'ajout d'un trottoir et de réfection de la chaussée sur la rue du Sommet-Trinité, entre le chemin des Hirondelles et le rang des Vingt. L'entrepreneur retenu pour les travaux est la compagnie Eurovia Québec inc.. Les travaux devraient normalement débiter au cours de la semaine du 27 septembre 2021 et avoir une durée de \pm six (6) semaines. Il est à noter que l'échéancier définitif de l'entrepreneur pourrait être légèrement modifié dans les prochaines semaines. Le cas échéant, un nouvel avis vous sera distribué afin de préciser les dates exactes révisées.

Description des travaux

- l'enregistrement vidéo des lieux par l'entrepreneur (prise de connaissance des conditions existantes avant les travaux);
- le remplacement de certains puisards de rue;
- la construction d'un nouveau trottoir;
- la reconstruction des bordures de béton;
- la réfection du pavage de la rue;
- le marquage au sol et la signalisation;
- la réfection des lieux.

Description et justification du projet (trottoir et lien cyclable)

Conformément à la volonté de favoriser et de sécuriser le transport actif (piétons et cyclistes) sur son territoire, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville s'est dotée d'un Plan directeur de mobilité active (2017). Dans l'élaboration de ce plan directeur, la rue collectrice du Sommet-Trinité, entre le chemin des Hirondelles et le rang des Vingt, a été identifiée pour l'implantation d'un nouveau trottoir de même que pour l'intégration d'une nouvelle bande cyclable unidirectionnelle (en montée).

En complément à ce plan directeur, une pétition a été déposée à la Ville (décembre 2018 – 48 signataires riverains) pour demander l'ajout d'un trottoir de même que l'ajout d'une bande cyclable en montant (avec réduction des largeurs de voies par l'enlèvement des bandes médianes hachurées) sur ce même tronçon. De plus, le comité de circulation a également recommandé (2019) la reconfiguration du marquage de chaussée pour l'implantation d'une nouvelle bande cyclable en montant (du rang des Vingt vers le chemin des Hirondelles) de même que le maintien de la chaussée désignée existante (partage de la chaussée entre les cyclistes et les automobilistes) en descendant (du chemin des Hirondelles vers le rang des Vingt).

La configuration de la chaussée actuelle de même que la configuration projetée sont présentées à la page suivante à titre indicatif.

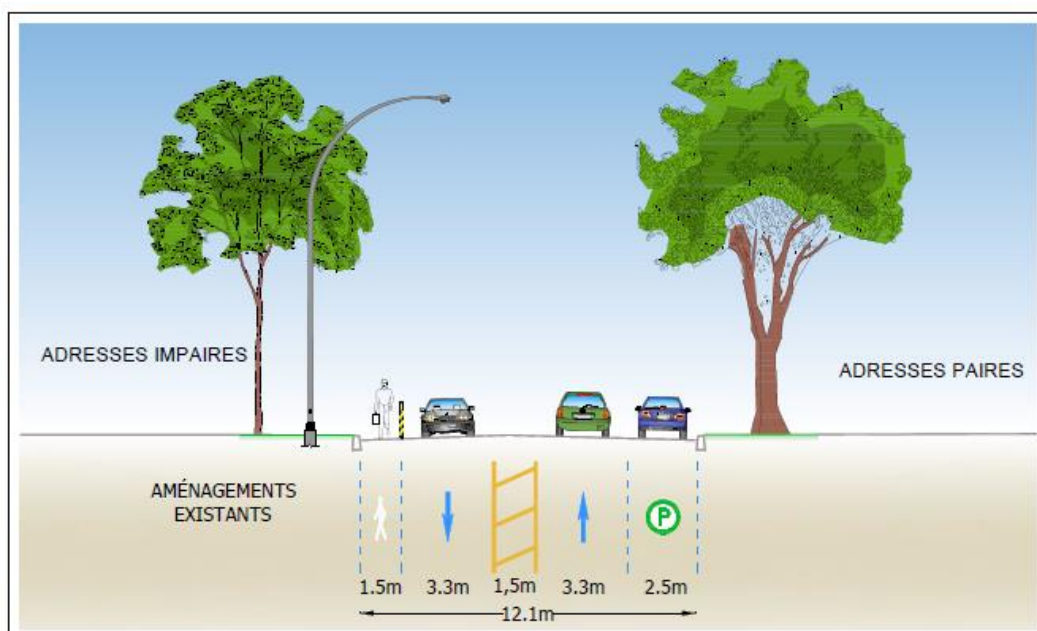


Figure 1 : Configuration existante (actuelle)

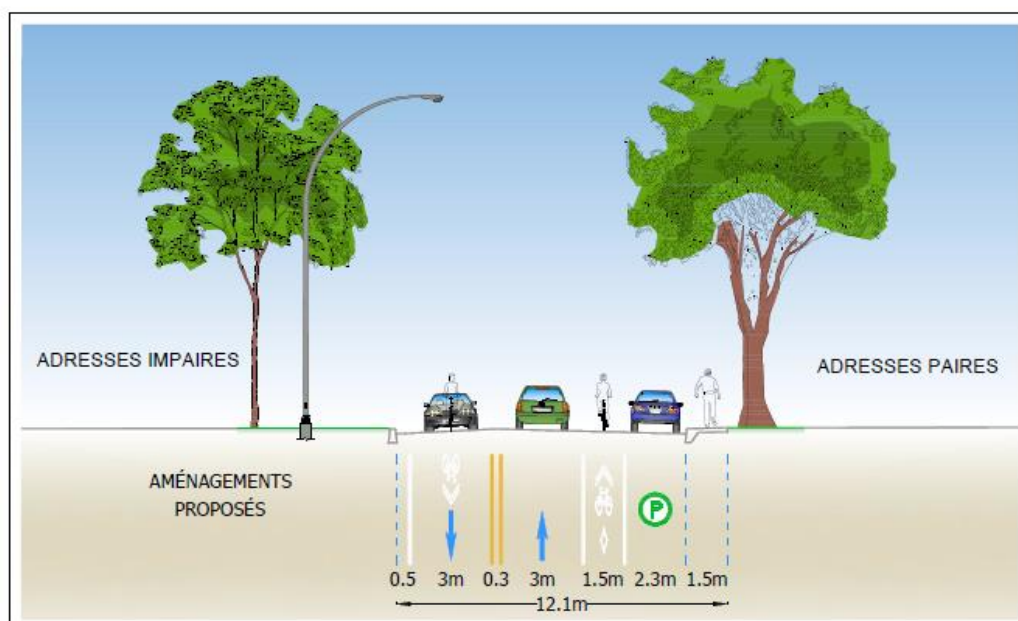


Figure 2 – Configuration projetée (future)

Cette nouvelle configuration (gabarit de rue) a été approuvée par le conseil municipal et est en respect des volontés de la Ville de favoriser le transport actif. Elle s'inscrit également dans le respect des recommandations du comité de circulation et des demandes de la pétition citoyenne.

À noter que le trottoir sera construit du côté des adresses paires (en montant) de façon à éloigner les piétons de la circulation automobile pour un plus grand confort et sécurité (il y aura une bande cyclable et un stationnement entre le trottoir et la voie de circulation). La reconfiguration de la chaussée aura également pour effet de réduire les largeurs des voies de circulation, ce qui est une mesure reconnue de mitigation de la vitesse.

Accès local

Ces travaux occasionneront la fermeture de la rue du Sommet-Trinité, entre le chemin des Hirondelles et le rang des Vingt. Des arrangements seront planifiés pour limiter les inconvénients aux citoyens :

- la circulation locale sera tolérée seulement sur la rue du Sommet-Trinité;
- le stationnement pourra se faire sur les rues avoisinantes;
- l'accès direct à votre propriété pourra être perturbé pour quelques jours, particulièrement lors des travaux de bétonnage face à votre résidence. À moins d'imprévus, un avis écrit vous sera remis au préalable pour vous en informer;
- aucun stationnement de camions ou de machinerie pour des travaux de paysagement, rénovation, etc. ne sera permis sur la rue. De plus, aucun entreposage de matériaux ne devra se faire sur la rue;
- l'entrepreneur sera responsable des collectes des ordures ménagères et organiques et des matières recyclables lorsque la rue sera fermée face à une propriété. Toutefois, afin de faciliter la cueillette, veuillez :
 - identifier par votre numéro civique à l'aide d'un marqueur noir votre bac à recyclage bleu, ainsi que votre bac à compost brun;
 - déposer vos ordures (poubelles seulement) dans des sacs à ordures.

Il est important de noter que les journées de collecte prévues au calendrier de la Ville resteront les mêmes durant les travaux, mais que l'horaire de collecte pourra être modifié. Vous devrez donc sortir et déposer au bord de la rue vos sacs et bacs la veille de la journée prévue au calendrier de collectes.

Avis aux citoyens

Afin de mieux vous servir, nous vous demandons de nous fournir les informations suivantes :

- identification et localisation des gicleurs des systèmes d'arrosage automatique;
- besoins particuliers pendant les travaux (déménagement, personne à mobilité réduite, présence d'une garderie à domicile, etc.);
- la construction de nouvelles bordures et de nouveaux trottoirs devant chaque entrée charretière sera réalisée selon la réglementation de la Ville. Si vous avez des doutes quant à la conformité de votre entrée charretière ou si vous désirez y apporter des modifications, veuillez communiquer immédiatement avec la Division des permis au 450 645-2930, sinon elles seront reconstruites au même endroit et de même largeur.

Il est recommandé d'attendre la fin des travaux effectués par la Ville avant d'entreprendre tous travaux d'asphaltage ou d'aménagement sur votre propriété, à proximité de l'emprise municipale. Si des aménagements privés (haie, arbuste, aménagement paysager, muret, etc.) ont été construits à l'intérieur des limites de l'emprise municipale (propriété de la Ville), il est possible que ces aménagements soient endommagés par la réalisation des travaux, bien que toutes les précautions seront mises en œuvre pour tenter de les conserver. Si nécessaire, les aménagements endommagés seront reconstruits ou remplacés à la fin des travaux. Si vous avez une entrée de pavé uni, il sera enlevé et remis en place à la fin des travaux (sur la largeur minimale requise pour la réalisation des travaux).

Livraison du courrier

Lors de l'arrivée de machinerie lourde sur votre rue, Postes Canada pourrait interrompre la livraison du courrier. Le cas échéant, vous devrez vous présenter au bureau de poste sis au 50, chemin De La Rabastalière Ouest afin de le récupérer. Si vous désirez obtenir des informations auprès d'un représentant de Postes Canada, veuillez contacter le 450 441-1583.

Informations supplémentaires

Étant donné la situation particulière relative à la Covid-19, aucune séance d'information publique n'est prévue pour ces travaux. Pour tout renseignement supplémentaire, nous vous invitons à poser vos questions par courriel au contrat.genie@stbruno.ca, ou par téléphone au 450 645-2920. Vous retrouverez également de l'information dans la section Info-Travaux de notre site internet www.stbruno.qc.ca.

Bien conscients que ces travaux pourraient vous occasionner des désagréments, nous vous remercions de votre collaboration.

La Direction du génie

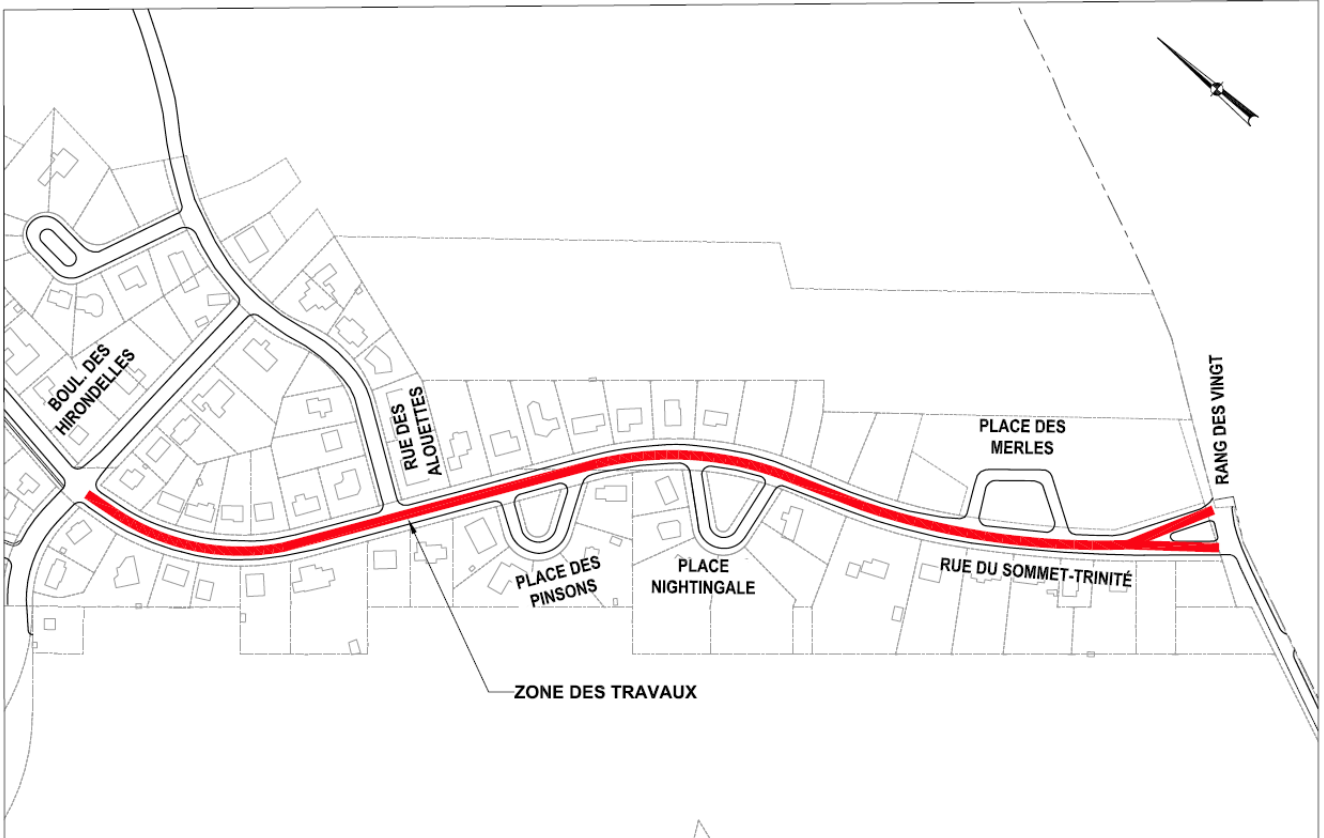


Figure 3 – Localisation des travaux